

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2026_C_057

TRANSFORMATION DES BUDGETS RATTACHES EN BUDGET ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT NEUF AVRIL, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Joé BEDIER**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **16/04/2026**.

Le nombre des membres en exercice est **47**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
42	6	0	48

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Joé BEDIER, Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Adelaïde CERVEAUX, Madame Anne CHANE-KAYE-BONE-TAVEL, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Bruno ROBERT, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Madame Sarah SALAH-ALY, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Mario MOREAU, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Mayline BRENNUS, Madame Juanita CANIGUY, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Olivier DESIRE, Monsieur Patrice ELLAMA, Monsieur Christian GOTTE, Madame Asmahane ISSIMAILA HAMIDA, Monsieur Jean Michel JAUZE, Monsieur Matthieu K/BIDY, Monsieur Xavier MANDRIN, Monsieur Gilles NAZE, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Sylvie PAYET, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Dominique PRIX, Madame Doly RAMSAMY, Madame Gilberte RAYEPIN MOUTOUSSAMY, Madame Nina ROGER, Madame Valentine SERRANO, Madame Marina SITAYA, Madame Marie May TESCHER, Madame Marie Linda VIRAPIN KICHENIN, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Laurent VIRAPOULLE, Madame Evelyne VOISIN

ETAIENT ABSENTS :

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Dominique PANAMBALOM donne procuration à Monsieur Dominique PRIX, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Mario EDMOND donne procuration à Madame Nina ROGER, Madame Sidoleine PAPAYA donne procuration à Monsieur Mario MOREAU, Madame Nathalie SEYCHELLES donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Jérémy VIDOT BONDAL donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Mayline BRENNUS qui accepte, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2026_C_057

TRANSFORMATION DES BUDGETS RATTACHES EN BUDGET ANNEXES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avant 2020, année du transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif à la Cirest, ces services publics faisaient l'objet de modes de gestion variés hérités de la gestion historique par les communes :

- en gestion déléguée sur le périmètre de Bras-Panon, Saint-André, Saint-Benoît, Salazie
- en régie sur le périmètre de La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose

L'hétérogénéité de ces modes de gestion rendait la gestion du service plus complexe à l'échelle de la CIREST.

Aussi, depuis le 05 mai 2025, les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif sont gérées en concession de service public pour l'ensemble des communes du territoire de la Cirest.

Jusqu'à ce changement de mode de gestion, les budgets « 16310 » et « 16320 », respectivement dédiés aux compétences « eau potable » et « assainissement collectif », étaient constitués en budgets rattachés, compte-tenu de la gestion en régie directe pour les communes de la Plaine des Palmistes et Sainte-Rose.

Les compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif étant à présent gérées dans le cadre d'une concession de service public pour l'ensemble des six communes du territoire de la Cirest, il n'y a plus lieu de conserver les budgets concernés en budgets rattachés, et de valider leur transformation par le comptable public en budgets annexes à compter du 1er janvier 2026.

- **VU** la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- **VU** la loi n°2018-702 du 03 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes
- **VU** les statuts de la Communauté Intercommunale Réunion Est ;
- **VU** la délibération 2019-C126 du conseil communautaire du 30 octobre 2019 relative à la prise de la compétence obligatoire « Eau et Assainissement » et à la modification des statuts de la Communauté Intercommunale réunion Est (CIREST) pour intégrer ces nouvelles compétences ;

- **VU** la délibération n°2023-C146 du 17 octobre 2023 relative au choix du mode de gestion Eau potable et Assainissement collectif ;

- **VU** la délibération n°2025-C029 du 13 mars 2025 relative à l'approbation du choix du concessionnaire de la concession des services publics d'Eau potable et d'Assainissement collectif ;

**Le Conseil Communautaire décide, à la majorité des suffrages exprimés, avec 43 « Pour »,
5 « contres »**

- **DE VALIDER**, les opérations de transformation, par le comptable public, des budgets 16310 pour l'eau potable et 16320 pour l'assainissement collectif de budgets rattachés en budgets annexes à compter du 1er janvier 2026 ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Madame Mayline BRENNUS

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Joé BEDIER